



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 23 avril 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Robert JEULIN, Mme Fanny TIGÉ, Adjoints, M. Mathieu HENRI, M. Olivier DUPORT et Mme Sophie LOPES, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Robert JEULIN donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Fanny TIGÉ donne pouvoir à Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI donne pouvoir à M. François SOULAS, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU et Mme Sophie LOPES donne pouvoir à Mme Odile MATHIEU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



2.2 : URBANISME - ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :

2025-19. REQUALIFICATION URBAINE DU CENTRE-VILLE (MAIL DE LA POULE BLANCHE ET ÎLOT DU PARADIS) - DÉMOLITION DE 4 BÂTIMENTS SITUÉS 1 ET 3 RUE DU PARADIS ET 102 ET 104 RUE NATIONALE - DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR - APPROBATION :

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de l'îlot du Paradis, les bâtiments situés au 1 et 3 rue du Paradis et au 102 et 104 rue Nationale doivent être abattus pour réaliser les aménagements prévus.

Les diagnostics amiante ont été réalisés par la société ALÉA CONTRÔLES fin mars 2025.

Le cabinet Saint-Marc Architecture a été missionné pour constituer le permis de démolir de ces bâtiments.

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de démolir, pour la mise à jour des éléments cadastraux et fiscaux et pour poursuivre les travaux de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☐ D'approuver la démolition des 4 bâtiments situés au 1 et 3 rue du Paradis et au 102 et 104 rue Nationale à Ormes ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint assurant la suppléance, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment au dépôt du permis de démolir.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 30 avril 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 avril 2025.

Publié ou notifié le : 2 mai 2025.

